



Procès verbal

Commission des Règlements

Réunion du :	22 SEPTEMBRE 2021
A :	BESANCON – Salle Michel Rouillaud
Présidence :	M. CORROYER Th.
Présents :	MM. BOURNEZ H. – FAIVRE VUILLIN D. – GERALDES R. – JOURNOT R. – VIENOT A.
Excusés :	MM. DUPRE M. – HOFF D. – KHELIFI A. – VANOOTEGEM JP.

. LITIGE.

. LITIGE N°04 – LAVERON US 1 / CHATEAU DE JOUX AS 2. Seniors - Dpt 3 – Gr G du 05/09/2021 – MATCH n° 23462253

Réserve d'avant match de LAVERON US 1 sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de CHATEAU DE JOUX AS 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après contrôle de la dernière feuille de match de l'équipe première de CHATEAU DE JOUX 1 contre LEVIER 1 du 29/08/2021. Aucun des joueurs ayant joué cette rencontre, ne participe ce jour au match LAVERON US 1 / CHATEAU DE JOUX AS 2 du 05/09/2021.

La commission

Confirme le résultat acquis sur le terrain (score 0-2) pour CHATEAU DE JOUX 2.

Impute au club de LAVERON US 1 la somme de 30 euros pour les frais de confirmation de réserve

(Mail le 28/09/21)

. LITIGE N°05 DELLE SR 3 / ABBEVILLERS VANDONC 2 COUPE HDCB Gr A du 05/09/2021 – MATCH n° 23705616

Match non joué

Mail de DELLE SR en date du dimanche 05/09/2021 à 08h28

Attendu l'absence de l'équipe recevant DELLE SR 3 sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de DELLE SR 3 pour en reporter le bénéfice à ABBEVILLERS VANDONC 2 (score 0-3)

Inflige l'amende de 85 euros au club de DELLE SR

Débite le club de DELLE SR des frais de déplacement de Mr l'arbitre.

(Mail le 28/09/21)

. LITIGE N°06 COURCELLES LES MONTBELIARD 2 / PORTUGAIS AUDINCOURT COUPE HDCB Gr A du 05/09/2021 – MATCH n° 23705617

Match non joué

Attendu l'absence de l'équipe visiteuse PORTUGAIS AUDINCOURT sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de PORTUGAIS AUDINCOURT pour en reporter le bénéfice à COURCELLES LES MONTBELIARD 2 (score 3-0)

Inflige l'amende de 85 euros au club de PORTUGAIS AUDINCOURT

(Mail le 28/09/21)

. LITIGE N°07 – LURE JS 1 / GJ GSF VAL DE CERISE 1. Seniors F à 11 - Dpt 1 – Gr D du 12/09/2021 – MATCH n° 23693975. Score 1 – 4.

Réserve d'avant match de LURE JS 1. Je soussignée JEANNEAU Pauline, Licence n° 2546315222, capitaine du club de JS Luronnes formule des réserves pour le motif suivant : la joueuse U17 F Othylie PIQUARD, licence 25477771929 n'est pas surclassée au titre de l'article 73, ensemble des alinéas, des Règlements Généraux de la FFF, fixant les conditions de participation des joueuses U16F et U17F en équipe senior F, particulièrement les conditions médicales de surclassement. La joueuse Othylie PIQUARD ne dispose pas du dit surclassement. Je pose donc réserve sur sa qualification et participation au match de ce jour.

Attendu que la joueuse citée est inscrite sur la feuille de match et qu'elle a participé à la rencontre. Attendu que la Ligue nous adresse copie de la demande licence de la joueuse licenciée dans le club de AS Fougerollaise avec absence du cachet « surclassé art 73.2 » et aucune demande validée à ce jour

Attendu que la réserve a été confirmée par mail via adresse officielle du club de JS Luronnes

La commission

Dit la joueuse U17 F Othylie PIQUARD non qualifiée pour jouer en Seniors F

Donne match perdu par pénalité (- 1 point) à GJ GSF VAL DE CERISE 1 pour en reporter le bénéfice (3 points) à JS LURONNES1 (score 1-0)

Inflige amende réglementaire de 77 euros à GJ GSF VAL DE CERISE 1 pour match perdu par pénalité.

Inflige l'amende de 50 euros pour cette joueuse non qualifiée.

Inflige à GJ GSF VAL DE CERISE 1 les frais de confirmation de réserve de 30 euros non joints par JS LURONNES 1

(Mail le 28/09/21)

. LITIGE N°08 – ENT. MEZIRE FESCHES/DAMPIERRE 1- BELFORT SUD 1, U18 Dpt 1 – Gr D du 11/09/2021 – MATCH n° 23737662

Attendu que l'équipe de BELFORT SUD 1 a commencé le match avec 8 joueurs.

Attendu qu'à la 62^{ème} minute, le numéro 6 et capitaine de BELFORT SUD s'est blessé à la jambe

Attendu qu'à la demande de Monsieur l'arbitre, le joueur a répondu qu'il ne pouvait reprendre le jeu.

Attendu que l'équipe de BELFORT SUD 1 n'ayant plus que 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre. Le score était de 6 à 0 pour ENT.MEZIRE FESCHES / DAMPIERRE 1

La commission,

Donne match perdu (0 point) à BELFORT SUD 1 pour en reporter le bénéfice à ENT.MEZIRE FESCHES / DAMPIERRE 1 (score 6-0)

. LITIGE N°09 – ETALANS VERNIEFONTAINE 1 / VALDAHON VERCEL 3. Seniors D2 – Gr C du 11/09/2021 – MATCH n° 23442327

Match non joué

Mail de VALDAHON VERCEL en date du samedi 11/09/2021 à 15h23

Attendu l'absence de l'équipe visiteuse VALDAHON VERCEL 3 sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de VALDAHON VERCEL 3 pour en reporter le bénéfice à ETALANS VERNIEFONTAINE 1 (score 3-0)

Inflige l'amende de 85 euros au club de VALDAHON VERCEL 3

Débite le club de VALDAHON VERCEL des frais de déplacement de Mr l'arbitre

. LITIGE N°10 – SAONE MAMIROLLE à 8 / ETALANS VERNIEFONTAINE à 8. U15 D2 – Gr C du 11/09/2021 – MATCH n° 23737973

Match non joué

Mail de ETALANS VERNIEFONTAINE en date du vendredi 10/09/2021 à 21h52

Attendu l'absence de l'équipe visiteuse ETALANS VERNIEFONTAINE à 8 sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de ETALANS VERNIEFONTAINE à 8 pour en reporter le bénéfice à SAONE MAMIROLLE à 8 (score 3-0)

Inflige l'amende de 50 euros au club de ETALANS VERNIEFONTAINE

. LITIGE N°11 – MATHAY UOP 2 / DELLE SR 3. Seniors Coupe HDCB – Gr A du 12/09/2021 – MATCH n° 23705621

Match non joué

Attendu l'absence de l'équipe visiteuse DELLE SR 3 sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de DELLE SR 3 pour en reporter le bénéfice à MATHAY UOP 2 (score 3-0)

Inflige l'amende de 85 euros au club de DELLE SR 3

. LITIGE N°12 PORTUGAIS AUDINCOURT / ARBOUANS. COUPE HDCB Gr A du 12/09/2021 – MATCH n° 23705620

Match non joué

Attendu l'absence de l'équipe recevante PORTUGAIS AUDINCOURT sur le terrain

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1pt) à l'équipe de PORTUGAIS AUDINCOURT pour en reporter le bénéfice à ARBOUANS (score 0-3)

Inflige l'amende de 85 euros au club de PORTUGAIS AUDINCOURT

. LITIGE N°13 – DELLE SR 2 / CHEVREMONT 1. Seniors – Coupe Crédit Mutuel du 18/09/2021 – MATCH n° 23843328

Match arrêté à la 65^{ème} minute de jeu. Score 0 – 2 pour CHEVREMONT 1.

Rapport circonstancié de Monsieur l'arbitre

Attendu qu'à la 65^{ème} minute de jeu, les joueurs n° 3 et n° 4 de DELLE SR 2 ont subi un choc à la tête suite à un duel aérien.

Attendu que les pompiers ont du intervenir pour évacuer les 2 joueurs sur civière pour des examens complémentaires au centre hospitalier

Attendu que le capitaine et l'éducateur de DELLE SR 2 ont fait part à Mr l'arbitre qu'ils n'avaient pas la volonté de reprendre le jeu après ces événements.

Attendu que Mr l'arbitre a informé le capitaine de CHEVREMONT 1 et a donné le coup de sifflet final pour l'arrêt définitif de la rencontre sur le score de 0-2 pour CHEVREMONT 1

La commission,

Donne match perdu (0 point) à DELLE SR 2 (Score 0 – 2) pour abandon de terrain suite à 2 joueurs blessés et évacué par les pompiers.

Dit CHEVREMONT 1 qualifié pour le prochain tour.

Au vu des circonstances, la commission ne sanctionne pas l'équipe de DELLE SR 2 de l'amende financière.

(Mail le 28/09/21)

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 04 ET 05/09/2021

CHATEAU DE JOUX 1 / TT PONTARLIER 1
GRANDMONT US 1 / BESANCON VELOTTE 1
MONTFAUCON MORRE GENNES 3 / AVANNE AVENEY 2
ARBOUANS 1 / MATHAY OP 2
BOUROGNE FC 2 / ASFC BELFORT 3

Seniors D1 – GR B
Seniors D3 – GR E
Seniors D3 – GR F
Coupe HDCB – GR A
Coupe HDCB – GR C

MATCHES DU 11 ET 12/09/2021

AVANNE AVENEY 2 / SAONE MAMIROLLE 2
DOUBS 3 / VILLERS LE LAC 2
POUILLEY LES VIGNES / AVANNE AVENEY
BES. CLEMENCEAU 1 / DOUBS SUD 1
GJ DOUBS CENTRE FOOT 2 / BES.PRES DE VAUX 1
CLERVAL ANTEUIL 1 / ORCHAMPS VAL DE VENNES 2
SCM VALDOIE 1 / ASFC BELFORT 1
SAINT VIT 2 / THISE CHALEZEULE 1

Seniors D3 – GR F
Seniors D3 – GR H
U18 D1 – GR B
U18 D1 – GR B
U18 D2 – GR E
U18 D2 – GR B
U15 D2 – GR C
U15 D2 – GR E

. Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors G. Forfait déclaré et officialisé : 35 euros.

Séniors F, U18F à 8, U17F à 11, U15F à 8. Forfait déclaré et officialisé : 25 euros

Jeunes à 11, Forfait déclaré et officialisé : 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 04 ET 05/09/2021

NOEL CERNEUX 1 / DOUBS ES 3
ASFC BELFORT 2 / SELONCOURT FC 3
ETALANS VERNIEFONTAINE 2 / PASSAVANT US 1
LES SAPINS 2 / DOUBS SUD 2

Seniors D3 – GR H
Coupe HDCB – GR E
Coupe HDCB – GR I
Coupe HDCB – GR I

MATCHES DU 11 ET 12/09/2021

BERCHE DAMPIERRE / BOUROGNE FC 2
BES.MAHOAIS 1 / GRAND BESANCON FC 3

Coupe HDCB – GR C
U18 D2 – GR E

. Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors G. Forfait déclaré hors délai et non officialisé : 50 euros.

Séniors F, U18F à 8, U17F à 11, U15F à 8. Forfait déclaré et officialisé : 35 euros

Jeunes Forfait déclaré hors délai et non officialisé 35 euros.

. FORFAIT GENERAL.

AS VALENTIGNEY 2 -

GRANDMONT FC -

BELFORT FONTAINE 1 -

COURCELLES LES MONTBELIARD 1 -

BESANCON MAHOAIS 1 -

BELFORT FONTAINE 1 -

GRANDVILLARS FC 1 -

Seniors D3 – GR C et Coupe BIG MAT LMHD

Seniors D3 – GR E

U18 D2 – GR C

U18 D1 – GR D

U15 – D2 – Gr C.

U15 D2 – GR G

Loisir Féminin

. Amende réglementaire aux clubs :

Seniors Forfait général Dptl 1, Dptl 2 et Dptl 3 : 150 euros.

Forfait général Dptl 4 et Séniors Féminines : 75 euros.

Forfait général Seniors Féminines à 8 : 50 euros

Jeunes Forfait général Jeunes à 11 : 75 euros.

Forfait général Jeunes animation sauf U7 U9 : 50 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.